LES TRAMPOLINES : ATTENTION DANGER !

Les beaux jours arrivent à grands pas avec l'envie grandissante de mettre les « gambettes » à l'air !

Quel plaisir de rivaliser avec les sauterelles, les kangourous ou les acrobates de cirque !!!

Déjà dans les boutiques de magnifiques trampolines sont exposés, à des prix de plus en plus accessibles.

Ils viennent tenter les parents, qui n'ont qu'un désir « faire plaisir à leurs délicieux bambins, et contribuer à leur agilité motrice ».

Mais PRUDENCE ! Cette activité est-elle sans danger ?

De nombreuses sociétés pédiatriques, en France comme à l'étranger, mettent en garde contre cette activité sportive, séduisante certes, mais très pourvoyeuse d'accidents, parfois graves :

contusions, fractures diverses des membres supérieurs et inférieurs, traumatismes sévères de la colonne vertébrale ou traumatismes crâniens aux lourdes conséquences.

Même encadrée, cette pratique reste à risque. Surtout chez l'enfant qui n'a pas terminé sa maturation osseuse (les cartilages de croissance, sont des points faibles de la matrice osseuse).

Le Professeur Isabelle CLAUDET, médecin responsable des urgences pédiatriques au CHU de Toulouse et son équipe

ont comptabilisé de très nombreux accidents liés à cette pratique récréative.

Une étude a été réalisée au CHU de Toulouse, à propos de 691 cas de traumatismes liés à cette activité de loisir entre 2012 et 2015.

173 patients par an, entre 2012 et 2015, ce qui correspond à presque 1 patient tous les jours, si on considère que cette activité est surtout pratiquée 6 mois dans l'année.

Ces médecins et chirurgiens se joignent aux différentes équipes des services d'urgence pédiatriques pour alerter les parents.

Chez les enfants de moins de 6 ans, on peut noter un grand nombre de fractures, affectant préférentiellement les membres supérieurs. On peut observer aussi des fractures de l'extrémité supérieure du tibia (fracture « autour du genou ») qui présentent un risque très important de lésions des vaisseaux, des nerfs, et pouvant être responsables de troubles de croissance sévères du membre inférieur. Cette constatation devrait conduire à interdire la pratique du trampoline en dessous de cet âge.

L'utilisation du trampoline dans le cadre domestique est très souvent en cause.

La présence de plusieurs personnes sur la toile aggravant encore le risque de lésions dans cette tranche d'âge.

Malgré la supervision constante d'un adulte pendant l'activité, et la présence de filets de sécurité, la fréquence des accidents n'a pas beaucoup diminué. Devant une sécurité illusoire, la prise de risque est probablement plus importante.

Il faut insister encore plus avec les 10, 11 ans. À cet âge-là, on ne les surveille plus comme on surveille de jeunes enfants. Ils deviennent autonomes. On ne peut pas les suivre à la trace tout le temps. Et ils ont besoin de bouger !

EN CONCLUSION, leur étude rejoint en tout point les statistiques d'accidents liés à la pratique du trampoline dans différents pays européens et extra-européens :

la pratique du trampoline est une activité à haut potentiel traumatique, notamment chez les enfants.

Sur-risque de chutes, avec lésions allant de la simple contusion aux fractures de membres, traumatismes crâniens, lésions de la colonne vertébrale, en particulier chez les moins de 6 ans.

Ce constat devrait aboutir au respect des règles suivantes :

- Interdiction stricte de la pratique du trampoline avant l'âge de 6 ans.

- Un seul utilisateur à la fois sur la toile.

- Dispositifs de sécurité fiables, maintenance en bon état du matériel, mais qui ne doivent en aucun cas créer une fausse sécurité (filets de sécurité-protection du cadre, des ressorts…)

- Installation stable de la structure.

- Supervision permanente par un adulte, quel que soit l'âge de l'enfant.

- Interdiction de sauts périlleux à tout âge.

- Attention à la pratique accrue chez les plus de 6 ans, avec parfois de grandes prises de risques.

Cet article a été rédigé par le Dr Anne-Marie Blanc, pédiatre

Nous remercions le Professeur Isabelle Claudet (Pédiatre Cheffe de service des urgences pédiatriques et cheffe du Pôle Enfants du CHU de Toulouse) de nous avoir autorisé à rédiger ce document à partir d'une étude menée par son équipe.

Cette enquête avait pour but d'évaluer les risques de la pratique du trampoline chez l'enfant, et a été l'objet de la thèse du Docteur Bastien San Cirilo en 2016.

Référence d'articles concernant la pratique de cette activité :

- Article du 23 septembre 2020 : en lecture libre avec autorisation de l'auteur Isabelle Claudet et B San Cirilo. En pdf

- Thèse de Bastien SAN CIRILO - Thesesante - Université Toulouse III ... thesesante.ups-tlse.fr › ...

- Article rédigé par le CHU Sainte Justine à Montréal, en mai 2020 : « Enfants et trampolines en maisons privées: Attention, danger ! »

https://www.chusj.org/Calendrier-salle-presse/nouvelles/actualites/2020/Enfants-et-trampolines-en-maisons-privees

- Accidents liés aux trampolines : Santé Publique France

https://www.santepubliquefrance.fr/docs/accidents-lies-aux-trampolines-en-france-metropolitaine-2004-2014.-donnees-de-l-enqu

- Site internet Naître et grandir : https://naitreetgrandir.com/fr/sante/bg-naitre-grandir-enfant-prevention-accident-blessure/